

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mise à pied temporaire

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 24 mars 2020 — À la suite des dernières directives gouvernementales afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures annonce la mise à pied temporaire d'une cinquantaine d'employés relevant de services jugés non essentiels dans le contexte. Cette mesure touche principalement des employés temporaires ou à temps partiel, équivalant à 30 employés temps complet.

La Ville souhaite rappeler au travail le plus rapidement possible l'ensemble de ces employés et que la vie des Augustinois reprenne son cours normal.

-30-

SOURCE : M. Sylvain Juneau
Maire